



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Congrès National des Professionnels des Activités Physiques Adaptées

A Paris, le 15/1/2019

Les présentes conditions générales de vente sont conduites ou conclues d'une part par la Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée, association de type Loi 1901, à but non lucratif, dénommée ci-après SFP-APA et par toute personne physique, d'autre part, souhaitant procéder à l'achat de billets d'entrée au Congrès National des Professionnels des Activités Physiques Adaptées 2019 (CNP-APA 2019) qui aura lieu les 13 et 14 juin 2019, dénommé ci-après l'acheteur.

Objet :

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations contractuelles entre la SFP-APA et l'acheteur et les conditions applicables à tout achat effectué pour l'une des deux journées ou les deux jours du CNP-APA 2019 les 13 et/ou 14 juin 2019. Les acquisitions de billets d'entrée au CNP-APA impliquent une acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions de vente. Ces conditions de vente prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la SFP-APA. La SFP-APA se réserve de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

Caractéristiques des services proposés

Les services offerts sont ceux qui figurent dans la rubrique s'inscrire du site du congrès : <http://cnp-apa.sfp-apa.fr>. Ces services sont offerts dans la limite des places disponibles.

Tarifs

Les prix figurant sur le site sont des prix TTC en euro tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande; tout changement du taux de TVA pourra être répercuté sur le prix des produits ou des services. La SFP-APA se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant sur le site le jour de la commande sera le seul applicable à l'acheteur.

Commandes

L'acheteur, qui souhaite acheter un service doit obligatoirement :

- Remplir le formulaire d'inscription correspondant, en ligne sur le site HelloAsso à l'adresse suivante : <https://www.helloasso.com/associations/sfp-apa/evenements/cnp-apa-2019>
- Valider les présentes conditions générales de vente sur le formulaire d'inscription,
- Valider sa demande après l'avoir vérifiée;
- Effectuer le paiement dans les conditions prévues.

Dans le cas d'une inscription en ligne, la validation de la commande en ligne entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions. L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction. La confirmation vaudra signature et acceptation des opérations effectuées. La SFP-APA communiquera par courrier électronique confirmation de la commande enregistrée.

Modalités d'inscription

L'acheteur choisit sur le site <https://www.helloasso.com/associations/sfp-apa/evenements/cnp-apa-2019>, le nombre de jours auxquels il souhaite participer. Les inscriptions ne seront valables que par l'envoi du formulaire en ligne sur le site <https://www.helloasso.com/associations/sfp-apa/evenements/cnp-apa-2019>. L'acheteur passe par la centrale de vente en ligne du site <https://www.helloasso.com/associations/sfp-apa/evenements/cnp-apa-2019> afin de valider son choix. C'est à réception de son règlement de la totalité des services commandés, que l'inscription de l'acheteur sera validée et qu'il recevra un courriel de confirmation.

Rétractation

Les acheteurs, bénéficient d'un délai de rétractation de 20 (vingt) jours à compter de la commande, pour annuler leur commande sans pénalité. La date de début de rétractation étant celle figurant sur le formulaire d'inscription. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être effectué pour quelque raison que ce soit et évoqué par l'acheteur.

Confirmation de la commande

Dès enregistrement du règlement, un mail de confirmation sera envoyé à l'acheteur.

Données à caractère personnel

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, les informations à caractère nominatif relatives aux acheteurs pourront faire l'objet d'un traitement automatisé.

Archivage – Preuve

La SFP-APA archivera les bons de commandes et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil. Les registres informatisés de l'ADEII seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

Annulation du CNP-APA 2019

Si, par un cas de force majeure ou tout événement indépendant de la volonté de l'organisateur, il devenait impossible de disposer des locaux nécessaires, ou de maintenir le programme du CNP-APA 2019, rendant irréalisable l'exécution de tout ce qui doit être fait pour la bonne organisation de l'évènement, l'organisateur pourrait annuler, à n'importe quel moment, en avisant par courriels les congressistes qui n'auront droit à aucune compensation, ni indemnité quelle que soit la raison d'une telle décision. Seul le remboursement des participations



engagées et encaissées par la SFP-APA seront remboursées. L'organisateur peut annuler ou reporter le CNP-APA 2019, s'il constate un nombre notablement insuffisant d'inscrits. Jusqu'au jour de la clôture des inscriptions, les membres assument la totalité des risques liés à la non-réalisation éventuelle de la manifestation et notamment la charge exclusive des frais qu'il aura pu engager en prévision de la manifestation.

Règlement des litiges

Les présentes conditions générales de vente en ligne et sur support papier sont soumises à la loi française.